

Le Saint-Siège et la Palestine

●●● **David Neuhaus sj**, Jérusalem
Vicaire patriarcal pour les catholiques
d'expression hébraïque

Le 26 juin dernier, le Saint-Siège a signé avec l'Etat de Palestine un accord-cadre qui remplace celui établi en 2000 avec l'Organisation pour la libération de la Palestine. Ce geste revêt bien évidemment un aspect politique. Personnalité reconnue et grand connaisseur de la région, le Père Neuhaus en analyse la portée et le replace dans une perspective historique de recherche de la paix.¹

En mai 2015, le Saint-Siège a abordé de manière spécifique et à plusieurs occasions le thème de la Palestine et des Palestiniens. Le 13 mai, il a annoncé que l'accord global avec « l'Etat de Palestine » allait être présenté aux autorités respectives pour approbation et signature, après la conclusion des négociations bilatérales qui avaient atteint leur objectif. Le 16 mai, le président Mahmoud Abbas (Abu Mazen) a rendu visite au pape François et a été reçu en tant que chef d'Etat. Le 17 mai, le pape a canonisé les deux premiers saints palestiniens des temps modernes, la carmélite Marie de Jésus Crucifié (Mariam Bawardi) et Marie-Alphonsine Ghattas, fondatrice des Sœurs du Rosaire.

Certains se sont réjouis avec les Palestiniens, interprétant ces étapes comme un progrès important sur la voie de la reconnaissance de leurs souffrances et de leurs droits légitimes. D'autres se sont inquiétés des effets que ces événements pourraient avoir sur les relations avec l'Etat d'Israël et sur le dialogue avec le judaïsme.² Il importe de situer cette actualité dans une perspective historique, qui prenne en compte l'évolution de la position de l'Eglise catholique sur le conflit israélo-palestinien, conflit qu'elle suit attentivement depuis des décennies.

De Vatican II ...

Après 1948, le Saint-Siège a exprimé à maintes reprises sa profonde préoccupation tant au sujet des Lieux saints qu'à l'endroit des chrétiens palestiniens, dont beaucoup n'avaient plus de domicile après la première guerre israélo-arabe de 1948, lors de laquelle ils s'étaient battus aux côtés de leurs concitoyens musulmans. Lorsque le pape Paul VI se rendit en Terre sainte en 1964, il rencontra les autorités politiques d'Israël et celles de Jordanie, mais il ne fit aucune mention explicite de l'Etat d'Israël ni des Palestiniens. C'est le concile Vatican II qui inaugura une nouvelle ère de dialogue avec le judaïsme, par la déclaration *Nostra aetate* dans laquelle figure le passage suivant : « L'Eglise, qui réproouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et *poussée non pas par des motifs politiques* [c'est nous qui soulignons] mais par la charité religieuse de l'Evangile, déplore les hai-

1 • Cet article est paru en italien dans la *Civiltà cattolica* n° 3961, juillet 2015, pp. 72-79.

2 • Voir l'encadré à la p. 28 et l'article de **Christian Rütishauser** aux pp. 29-30 de ce numéro. (n.d.l.r.)

nes, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les Juifs » (n° 4). Ce document ne contenait pas de référence aux réalités politiques de l'époque en Terre sainte.

A peine le dialogue avec le peuple juif avait-il commencé à se développer, que les juifs demandèrent avec insistance que l'Eglise reconnaisse l'Etat d'Israël. L'Eglise souligna toutefois que même si « cet attachement religieux, qui plonge ses racines dans la tradition biblique », est un fait acquis, les catholiques ne doivent pas pour autant « faire leur une interprétation religieuse particulière de cette relation ». « Pour ce qui regarde l'existence de l'Etat d'Israël et ses options politiques, celles-ci doivent être envisagées dans une optique qui n'est pas en elle-même religieuse, mais se réfère aux principes communs de droit international. »³

Paul VI fut le premier pape qui affirma explicitement que les Palestiniens constituent un peuple et non pas un simple groupe de réfugiés. Dans son message de Noël de 1975, il déclara : « Tout en étant conscients de la tragédie récente qui a conduit le peuple juif à chercher protection et sécurité dans un Etat souverain et indépendant qui leur est propre, nous voudrions demander aux enfants de ce peuple de reconnaître les droits et les aspirations légitimes d'un autre peuple qui, lui aussi, a connu de longues souffrances, le peuple palestinien. »

... à Jean-Paul II

En 1987, le pape Jean Paul II nomma pour la première fois un Palestinien arabe comme patriarche latin de Jérusalem, la plus haute autorité catholique de Terre sainte. Le patriarche Michel Sabbah est devenu la voix qui, au sein de l'Eglise, dénonce en toute franchise les injustices subies par son peuple en raison de l'occupation permanente de ses terres par l'Etat d'Israël. Dans une lettre pastorale de 1993, il écrivait : « Devrions-nous devenir les victimes de notre propre histoire du salut qui semble privilégier le peuple juif et nous condamner ? Est-ce vraiment là la volonté de Dieu, à laquelle nous devrions nous plier inexorablement, sans appel, sans discussion, et qui nous demanderait de tout abandonner en faveur d'un autre peuple ? »⁴ Sous la conduite de Mgr Sabbah, l'Eglise locale en Terre sainte se mit à parler à voix haute et claire des problèmes de l'occupation du territoire palestinien et de la discrimination dont les citoyens arabes de l'Etat d'Israël font l'objet. Il devint aussi manifeste que les catholiques étaient divisés à ce sujet : les uns, se souvenant de la tragédie de la Shoah, avaient surtout de la compréhension pour les juifs et exprimaient leur solidarité avec Israël, tandis que d'autres mettaient en évidence l'injustice infligée aux Palestiniens et soulignaient la nécessité de reconnaître leurs droits. L'Eglise a continué à réfléchir et à tenir un discours susceptible à la fois de rester dans la fidélité au parcours de réconciliation et de dialogue avec les juifs et de promouvoir la justice pour les Palestiniens.

En 1987, le pape Jean Paul II reçut en audience privée Yasser Arafat, chef de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP). Au début des années

3 • **Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme**, *Notes pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Eglise catholique* (24 juin 1985), VI,1.

4 • **Michel Sabbah**, *Lire et vivre la Bible au pays de la Bible aujourd'hui*, 01.11.1993.

1990, le lancement du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens a eu pour résultat la stabilisation des relations du Saint-Siège tant avec l'Etat d'Israël (1993) qu'avec l'OLP (1994). Il semblait donc que le conflit allait prendre fin et que les deux parties ne tarderaient pas à se mettre d'accord sur des frontières permanentes - et internationalement reconnues - de deux Etats, Israël et la Palestine. Malheureusement, il en alla différemment.

Le temps des accords

La signature de l'Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël eut lieu en 1993.⁵ Tout en soulignant les nouvelles relations entre l'Eglise et le peuple juif, le document affirmait clairement que l'Eglise n'acceptait aucune interprétation religieuse relative à des prétentions territoriales : « Le Saint-Siège, tout en maintenant dans tous les cas le droit d'exercer son magistère moral et spirituel, juge opportun de rappeler que, étant donné son caractère propre, il s'engage solennellement à demeurer étranger à tous les conflits purement temporels ; ce principe s'applique en particulier aux territoires disputés et aux frontières non définies. »⁶ Avant que les espoirs d'une solution du conflit israélo-palestinien soient déçus, une fois de plus, en septembre 2000 - suite à l'entrée du Premier ministre Ariel Sharon sur l'Esplanade des mosquées et le début de la deuxième *intifada* -, un accord de base fut conclu entre le Saint-Siège et l'OLP en février de la même année. L'accord appelait à une solution pacifique du conflit palestinien-israélien « qui établirait les droits nationaux légitimes et inaliénables et les aspirations du peuple palestinien (...) afin d'assurer la paix et la sécurité de tous les peuples de la région sur la

base du droit international, des résolutions des Nations Unies et de son Conseil de sécurité, de la justice et de l'équité. »⁷

En mars 2000, la visite de Jean Paul II en Terre sainte eut un caractère novateur, en ce sens que le pape y accomplit des gestes qui furent réitérés par la suite par ses successeurs. Jean Paul II désirait exprimer les grands résultats atteints par le dialogue avec les juifs, fruit de *Nostra aetate*, mais sans oublier le souci de l'Eglise à l'endroit des Palestiniens ni l'engagement en faveur de la justice et de la paix. Il ne s'est pas contenté de rendre visite aux responsables israéliens et palestiniens ou de visiter des sanctuaires juifs et musulmans. Il s'est aussi rendu à Yad Vashem, le monument qui commémore les victimes de la Shoah, et au camp de réfugiés d'Aida, où des Palestiniens souffrent depuis 1948.

A son arrivée à Bethléem, Jean Paul II déclara : « Le Saint-Siège a toujours reconnu que le peuple palestinien a le droit naturel de posséder une patrie et de pouvoir vivre en paix et sereinement (...). Au niveau international, mes prédécesseurs et moi-même avons plusieurs fois proclamé que l'on n'aurait pas pu mettre fin au triste conflit en Terre sainte sans de solides garanties pour les droits de tous les peuples concernés, sur la base du droit international et des importantes résolutions et déclarations des Nations Unies. »⁸

5 • Cf. **G. Caprile**, « La Santa Sede e lo Stato d'Israele », in *Civiltà Cattolica*, Rome 1991.

6 • *Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël* (30 décembre 1993), art. 11.

7 • *Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Organisation de libération de la Palestine* (15 février 2000), Préambule.

8 • **Jean Paul II**, *Discours à l'arrivée à l'héliport de Bethléem*, 22 mars 2000.

Le pape Benoît XVI, au cours de sa visite de 2009, a encore développé et clarifié la doctrine de l'Église en ce qui concerne le conflit qui sévit en Terre sainte depuis près de sept décennies. Il a une fois de plus évoqué avec fermeté la vocation de l'Église, qui est de construire des ponts et non des murs. Il a abordé de manière directe la réalité affligeante qui prévaut en Terre sainte, où l'on voit s'élever plus de murs que de ponts, et il a déclaré : « Puisse être reconnu universellement que l'Etat d'Israël a le droit d'exister, de jouir de la paix et de la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues internationalement ! De même puisse être reconnu le droit du peuple palestinien à une patrie souveraine et indépendante, pour y vivre dans la dignité et se déplacer librement ! Puisse la solution des deux Etats devenir une réalité, et ne pas demeurer seulement un rêve ! »⁹

Sur les traces de l'ONU

Sur les traces de ses prédécesseurs, le pape François s'est rendu en Terre sainte en mai 2014. Dans le discours qu'il a adressé au président palestinien Abbas, il a réitéré une fois encore la position du Saint-Siège : « En manifestant ma proximité à tous ceux qui souffrent le plus des conséquences de ce conflit, je voudrais dire, du plus profond de mon cœur, qu'il est temps de mettre fin à cette situation qui devient toujours

plus inacceptable, et ce pour le bien de tous. Que redoublent donc les efforts et les initiatives destinés à créer les conditions d'une paix stable, basée sur la justice, sur la reconnaissance des droits de chacun et sur la sécurité réciproque. Le moment est arrivé pour tous d'avoir le courage de la générosité et de la créativité au service du bien, le courage de la paix, qui s'appuie sur la reconnaissance, de la part de tous, du droit de deux Etats à exister et à jouir de la paix et de la sécurité dans des frontières internationalement reconnues. »¹⁰

Au soir du même jour, à l'aéroport Ben Gourion, il a tenu des propos identiques dans son discours aux responsables israéliens. Puis, à Bethléem, le pape François a fait la une des journaux en appelant le pays qui l'accueillait « Etat de Palestine », plutôt que de parler simplement du « peuple palestinien ». S'adressant au président Abbas, il a déclaré : « La récente rencontre au Vatican avec vous, et ma présence aujourd'hui en Palestine attestent des bonnes relations existantes entre le Saint-Siège et l'Etat de Palestine, dont je souhaite qu'elles puissent ultérieurement se renforcer pour le bien de tous. »¹¹

Il ne s'agit pas là d'une nouveauté, mais plutôt d'une conséquence du soutien du Saint-Siège à la décision, prise le 29 novembre 2012 par les Nations Unies, d'admettre « l'Etat de Palestine » comme membre observateur. L'expression « Etat de Palestine » apparaît aussi dans les communications de la Commission bilatérale du Saint-Siège et de l'Etat de Palestine.

Il serait temps, assurément, de remettre en lumière les paroles que le pape François a prononcées lorsqu'il a reçu au Vatican les présidents Peres et Abbas, à la Pentecôte 2014 : « C'est

Pour en savoir plus sur ces accords, lire une version plus étoffée de cet article sur www.choisir.ch.

9 • **Benoît XVI**, *Discours à l'aéroport Ben Gourion*, 15 mai 2009.

10 • **Pape François**, *Discours lors de la rencontre avec les autorités palestiniennes*, Bethléem, 25 mai 2014.

11 • **Pape François**, *Discours lors de la rencontre avec les autorités palestiniennes*, op. cit.

pourquoi nous sommes ici, parce que nous savons et nous croyons que nous avons besoin de l'aide de Dieu. Nous ne renonçons pas à nos responsabilités, mais nous invoquons Dieu comme un acte de suprême responsabilité, face à nos consciences et face à nos peuples. Nous avons entendu un appel, et nous devons répondre : l'appel à rompre la spirale de la haine et de la violence, à la rompre avec une seule parole : "frère". Mais pour prononcer

cette parole, nous devons tous lever le regard vers le Ciel, et nous reconnaître enfants d'un seul Père. »¹²

D. N.

(traduction : Claire Chimelli)

12 • **Pape François**, *Invocation pour la paix*, Jardins du Vatican, 8 juin 2014, www.vatican.va.

Langage diplomatique

Le rapport bilatéral signé en juin 2015 entre le Saint-Siège et la Palestine a, sans surprise, été mal accueilli par Israël. Un membre du ministère des Affaires étrangères israélien a même déclaré qu'il pourrait mettre en péril les négociations de paix entre son pays et la Palestine. Dans ce contexte, le fait que le premier chef d'Etat à être reçu par le pape François après la pause estivale ait été le président israélien Reuven Rivlin peut être lu comme un signe d'apaisement adressé à Israël par le Saint-Siège.

La rencontre s'est inscrite dans un moment à la fois particulièrement tendu entre juifs et chrétiens de Terre sainte (attentats contre des chrétiens, baisses des subventions israéliennes aux écoles chrétiennes...) et à la fois porteur d'espérance. Le Vatican, en effet, s'apprête à commémorer le 50^e anniversaire de *Nostra aetate*, la déclaration conciliaire sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes. Le pape François et le président Rivlin ont évoqué la nécessité d'une reprise de négociations de paix directes entre la Palestine et Israël, et ont réaffirmé leur souhait d'une « conclusion rapide de l'Accord bilatéral en cours d'élaboration » entre le Saint-Siège et Israël. Cet accord, discuté depuis deux décennies, concerne en particulier les propriétés de l'Eglise et les régimes fiscaux.

Des cadeaux à haute valeur symbolique ont été échangés par les deux hommes. Le Saint-Père a reçu une reproduction d'une stèle en basalte avec la première mention du nom de David en dehors de la Bible. « J'ai pensé qu'il serait juste que vous ayez ce cadeau pour vous rappeler les origines communes entre christianisme et judaïsme », a expliqué le président israélien. « Paix à Jérusalem », lui a répondu le pape, avant de lui offrir un médaillon inédit représentant une roche scindée en deux, avec un rameau d'olivier s'échappant de la faille et joignant les deux parties.

L. Bittar